

L'Office recherche un(e) Gardien(ne) d'immeuble CDD perspective CDI



Au sein d'un organisme de logement social (8 400 logements) situé à La Rochelle, nous recherchons des gardiens(nes) non logés pour assurer le remplacement de salariés en congé (maladie, maternité, remplacement en attente de recrutement,...).

Perspective de CDI contrat à durée indéterminée avec logement de fonction.

Descriptif des missions

- Environ 70% à 80% du poste : vous assurez le nettoyage des communs, des abords, la mise en place des containers à déchets.
- Sur les 20% à 30% restants du poste :
 - Vous veillerez à l'état des équipements de sécurité et du patrimoine bâti et ferez part à votre hiérarchie des dysfonctionnements et dégradations observées.
 - Vous effectuerez les EDL entrants.
 - Vos qualités relationnelles garantiront le maintien du lien social et le respect des règles de vie en collectivité, pouvant aller jusqu'à la médiation de premier niveau.

Conditions d'exercice

Au sein d'une équipe de site, vous travaillez néanmoins de façon isolée sur votre bâtiment.

Vous réalisez des astreintes contre indemnité (environ 1 semaine toutes les 6 semaines) : intervention soir, nuit et weekend possible.

Profil

- être en possession du permis de conduire B voiture,
- savoir lire, écrire et compter,
- avoir la connaissance des techniques de nettoyage,
- maîtriser le vocabulaire du bâtiment,
- avoir une utilisation de base de l'outil informatique serait un plus.

Conditions de contrat de la mission temporaire

- A pourvoir immédiatement.
- Le contrat est d'un mois reconductible jusqu'à 6 mois.
- Le poste est un contrat d'agent non titulaire de la fonction publique, sans logement et sans versement d'indemnité de fin de contrat CDD.
- Temps plein moyen 35 heures : 38h45 heures/semaine avec 1,42 j RTT/mois.
- Rémunération 1522,95 euros bruts/mois.
- Chèques restaurants.
- Prime 13ième mois après 4 mois de présence effective
- Poste non logé : Ce poste comprend des astreintes. En cas d'astreintes réalisées pendant la durée des contrats de mission temporaire, vous serez indemnisé, à hauteur de 150 euros bruts, le mois suivant la période d'astreinte réalisée.

En cas de proposition de contrat CDI :

- vous bénéficieriez d'un logement de fonction en contrepartie des astreintes et pour nécessité de service, astreintes impliquant votre résidence habituelle/vie de tous les jours dans ce logement situé dans l'immeuble d'exercice de vos fonctions.

Adressez votre candidature : cv + lettre de motivations à Jean-Pierre CANCEDDA – Adjoint au Directeur de la Relation Locataires, en candidatant soit directement par ce site, soit directement par email à servicerecourceshumaines@office-agglo-larochelle.fr